

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3572

Projet de développement des ressources et compétences numériques des professionnels intervenant auprès des habitants des quartiers prioritaires du contrat de ville de Lyon – Demande de participation financière dans le cadre du programme opérationnel FEDER Rhône-Alpes 2014-2020

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3572 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ET COMPETENCES NUMERIQUES DES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRES DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE LYON – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER RHONE-ALPES 2014-2020 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les problématiques d'accès aux droits rencontrées par un grand nombre de nos concitoyens, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, se trouvent renouvelées et accentuées avec le développement et l'accélération de la dématérialisation des procédures des différents services publics : Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Services fiscaux, Préfecture par exemple.

Dans ces quartiers notamment, les professionnels et acteurs locaux constatent une diminution de l'autonomie d'une part significative des habitants dans leurs relations avec les services publics du fait de la dématérialisation rapide des procédures et démarches administratives. Cette forme d'exclusion numérique renforce les difficultés préexistantes d'accès aux services publics et les phénomènes de non recours aux droits.

C'est l'une des principales raisons ayant conduit la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels à inscrire la question de l'accès aux droits comme axe central du volet développement social de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

En outre, la prépondérance du numérique dans les pratiques des jeunes interroge notre capacité collective à les accompagner dans ces « nouveaux » usages. En effet, leur familiarité des interfaces numériques ne signifie pas pour autant la maîtrise des outils et leurs fonctionnalités, ni la compréhension des enjeux liés à l'identité numérique et la préservation de la vie privée, à la fiabilité des images et informations auxquelles ils accèdent, ou encore la capacité à évoluer dans un environnement de plus en plus dématérialisé en matière notamment de recherche d'emploi.

Parallèlement, les travailleurs sociaux et les professionnels intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville déclarent, en grande majorité, n'avoir reçu aucune formation spécifique, mal connaître les phénomènes d'exclusion, les enjeux sociétaux liés au numérique ou encore les acteurs qui agissent dans ce domaine sur lesquels ils pourraient s'appuyer.

C'est donc également un enjeu du volet jeunesse de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

Dans le cadre du programme opérationnel des fonds européens FEDER/FSE 2014-2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon sont convenues de privilégier notamment « l'innovation au service des enjeux sociétaux », avec pour objectif partagé d'améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité. Cet axe fait l'objet d'une convention entre la Région et la Métropole

avec une enveloppe de crédits européens dédiée à des projets en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

C'est pour répondre à ces problématiques et dans ce cadre que la Ville de Lyon a proposé à la Métropole et à la Région un programme d'actions permettant de renforcer et mieux coordonner les interventions visant à réduire la fracture numérique et à développer une offre de services adaptée aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille active). Pour le mettre en œuvre, la Ville de Lyon sollicite donc la participation financière de l'Union Européenne au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Ce programme d'actions pluriannuel, intitulé « Droits sociaux et citoyenneté active pour tous à l'ère numérique », s'articule autour de deux objectifs prioritaires :

- lutter contre l'exclusion numérique et renforcer l'accès aux droits ;
- permettre aux jeunes et à leurs parents de développer des compétences pour un usage critique et éclairé des outils numériques.

Le programme d'actions comporte un important volet de formation des professionnels chargés de l'accompagnement (social ou éducatif) des personnes afin de leur permettre de développer leur connaissance des enjeux du numérique et leurs compétences techniques dans le cadre de leurs missions, de mieux orienter leurs publics, de rester en veille et diffuser les bonnes pratiques.

Ce programme constitue également l'opportunité de répertorier et valoriser l'ensemble des ressources numériques présentes à Lyon, de manière à les faire connaître et les rendre accessibles, d'améliorer le maillage des différents réseaux et de développer une offre de service adaptée aux besoins des habitants.

Pour mettre en œuvre ce programme se déroulant sur la période 2017-2020 (avec prise en compte rétroactive d'une prestation d'étude réalisée pendant le dernier trimestre 2017), la Ville de Lyon sollicite le concours financier de l'Union Européenne (FEDER) selon le budget prévisionnel global suivant :

DEPENSES	<i>en euros</i>	RESSOURCES	<i>en euros</i>
AMO conception et études	75 000	Contribution FEDER	190 000
formations	140 000	Contribution Ville de Lyon	121 075
Coordination et gestion administrative et financière du projet (valorisation postes Ville de Lyon)	80 063		
fonctionnement	16 012		
Total dépenses :	311 075	Total ressources :	311 075

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ville de Lyon sollicite donc auprès de l'Union Européenne (FEDER) une participation financière de 190 000 euros.

Ouï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1) Le programme d'actions « droits sociaux et citoyenneté active pour tous à l'ère numérique » présenté par la Ville de Lyon dans le programme opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020, est approuvé.

2) M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de l'Union européenne (FEDER) la participation financière prévue de 190 000 € pour la réalisation des actions placées sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, ainsi qu'à signer tous documents et conventions afférents.

3) La participation du FEDER sera inscrite en recette sur les budgets en cours et suivants, sur la ligne de crédit 90182, nature 7472, fonction 422.

4) Les dépenses correspondantes seront imputées sur les exercices 2018 et suivants sous réserve du vote des crédits correspondants.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU